

Tencin Autrement

Tél. : 04 76 71 36 14 - Internet : www.tencin.net

LE BULLETIN MUNICIPAL DE TENCIN - N°18

DÉCEMBRE 2013

LE MOT DU MAIRE

Quel sujet évoquer pour à la fois informer, sensibiliser quand la conjoncture actuelle nous confronte à de multiples sujets de doutes, d'interrogations, d'angoisse, tant dans les domaines économiques, sociaux et environnementaux. Ces tourments qui fragilisent notre société, nous ne pouvons les faire, mais, leurs causes se situent à des niveaux tels que notre responsabilité individuelle n'est pas sensiblement engagée. En revanche, il est d'autres circonstances plus locales qui impactent directement la qualité de vie dans notre village et dont nous sommes les acteurs.

Plusieurs thèmes pourraient être ici développés, mais je n'en choisirai qu'un : l'alcoolisme chez les jeunes. Les derniers événements graves doivent nous amener à réfléchir.

L'attrait des jeunes pour l'alcool ne date pas d'aujourd'hui, chacun sait qu'il faut que jeunesse se passe et souvent au travers de quelques débordements. L'alcool pourra favoriser ce « passage ». Nous ne pouvons cependant ignorer les dangers que représente cette consommation d'alcool qu'elle soit occasionnelle, répétée ou régulière. Il n'existe pas chez l'adolescent un mode de consommation, mais des modes de consommation : rite initiatique de passage de l'adolescence à l'âge adulte, recherche d'une défonce à bon marché, remède illusoire contre l'angoisse du devenir. Quel que soit son visage, l'alcool constitue un danger réel pour les adolescents. Il est impliqué dans 30% des accidents de la route chez les 18-24 ans, il est responsable de comas éthyliques, de violences diverses, d'accidents traumatiques . . .

suite en page 2



VŒUX 2014

**Le Maire et
le Conseil municipal
vous invitent
à la cérémonie
des vœux 2014
le jeudi 9 janvier à 18h30
à l'Espace Culturel**

Suite du Mot du Maire

Devant ce phénomène aujourd'hui banalisé, devons nous rester sans réagir et laisser nos ados s'enfoncer lentement dans la dépendance ? Que chacun assume les responsabilités qui sont les siennes : parents, enseignants, éducateurs, élus.

Parler de l'alcool à nos enfants est une démarche nécessaire pour leur permettre d'adopter une attitude responsable.

Montrez leur que vous êtes là, disponibles, prêts à les aider, sans dramatiser, mais sans banaliser non plus, pour qu'ils trouvent eux aussi leur propre chemin leur permettant d'éviter de s'engager dans des conduites d'alcoolisation dommageables.

Il n'y a pas de solution miracle, mais des solutions, alors cherchons les ensemble.

Comme le disait Simone de Beauvoir : « C'est dans la connaissance des conditions authentiques de notre vie qu'il faut puiser la force de vivre et des raisons d'agir ».

BONNE ANNÉE 2014

François Stefani

Arrêté Municipal

Suite aux excès réguliers de boissons dans notre commune de la part d'une partie de notre jeune population, le Conseil municipal a publié un arrêté municipal signifiant l'interdiction de la consommation de boissons alcoolisées sur le domaine public sur l'ensemble du territoire communal.

Les infractions à cet arrêté seront constatées par procès-verbaux.

Arrêté du 25 novembre 2013.

Titres de séjour étrangers

Depuis le 3 avril 2013, les dossiers de demandes de titres de séjour sont à déposer directement en Préfecture.

Nous rappelons que cette formalité a été supprimée pour les ressortissants de la Communauté Européenne.

Qui consulter en cas de problème ?

Si vous rencontrez des difficultés particulières avec votre enfant et que vous vous sentez démunis, n'hésitez pas à en parler avec votre médecin généraliste qui saura vous aider ou vous orienter. Les centres médico-psychologiques, rattachés à un hôpital public, proposent une offre de soins pris en charge par la Sécurité Sociale.

Vous pourrez également trouver de l'aide en vous adressant aux organismes ou sur les sites suivants :

- Drogue Alcool Tabac Info Service, le portail du gouvernement pour la prévention et l'information
- L'association Alcooliques Anonymes tient une rubrique Jeunes sur son site
- Les maisons des adolescents, établies dans chaque département, accueillent les adolescents en difficulté
- La Société Française de la Croix Bleue accompagne les personnes dépendantes de l'alcool
- Les délégations régionales de l'Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie (ANPAA)

Quelques conseils pratiques aux parents de jeunes ayant eu une consommation excessive d'alcool

- Favoriser les temps d'échange et de communication entre les divers membres de la famille.
- Ne pas se limiter à un échange d'information.
- Être attentif aux signes de détresse des adolescents : chute des résultats scolaires, absentéisme, repli sur soi...
- Prendre le temps avant de décider d'une disposition à prendre.
- Le cas échéant, s'adresser à une aide extérieure (médecin, psychologue, pédopsychiatre...)

Xtrèm Limit – Du 14 au 16 janvier 2014

Prévenir, informer, éduquer

Tables rondes + Conférences- débats

à destination des adolescents et des familles

Contact : Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) Tél. 04 76 08 04 57. Tous les jours à 18h à l'Espace Aragon. Entrée libre.

DURANT LES TROIS SOIRÉES, ENTREE GRATUITE
ET OUVERTE À TOUS À L'ESPACE ARAGON

au programme

Du 14 au 16 janvier 2014, dans le cadre des rencontres du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD), Xtrèm limit donne rendez-vous aux adolescents du Grésivaudan et leurs parents ainsi qu'aux animateurs et professionnels de la jeunesse, autour de plusieurs temps forts.

Table-ronde et conférences-débats seront, pour tous, l'occasion de s'informer et de s'exprimer sur les questions liées à l'adolescence et ses difficultés.

+ Mardi 14 janvier à 18h

TABLE-RONDE : SEXUALITÉ, SEXUALITÉS ? OÙ EST LE PROBLÈME ?

Juriste, psychanalyste, psychologue, médecin... s'interrogeront sur la notion de consentement.

Risque, violence, contrainte, embarras et quoi d'autre ? Parents et professionnels : comment parlons-nous de «ÇA» aux adolescents ? Comment pouvons-nous trouver des repères entre « trop » et « pas assez » ?

* DIALOGUE

* ÉCHANGE

+ Mercredi 15 janvier à 18h

CONFÉRENCE-DÉBAT MON ADO ET MOI

« L'adolescence dans la société d'aujourd'hui et ses parents » par Daniel MARCELLI, professeur en psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent au CHU de Poitiers.

Après le succès de sa conférence en janvier 2013 sur le thème « C'est donc ça l'adolescence », le professeur MARCELLI nous propose une large réflexion : Qui sont vraiment nos ados aujourd'hui ? Comment répondre à leurs besoins et à leurs interrogations ? Ont-ils profondément changé ou est-ce le monde autour d'eux qui n'est plus le même et la pression trop forte pour leur faire brûler les étapes ?

+ Jeudi 16 janvier à 18h

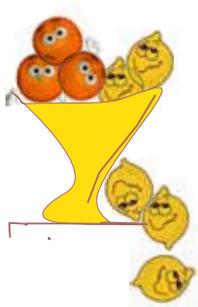
CONFÉRENCE-DÉBAT ADOS EN DANGER

« Le suicide chez les jeunes » par Xavier POMMEREAU, psychiatre et directeur du Pôle aquitain de l'adolescent au centre Abadie du CHU de Bordeaux, spécialiste dans la prise en charge des troubles psychiques à l'adolescence.

Le suicide est la deuxième cause de mortalité chez les moins de 25 ans. En France, chaque année, 800 adolescents se donnent la mort et 40 000 tentent de le faire. Au travers de son expérience de spécialiste français du suicide chez les adolescents, le docteur POMMEREAU dégagera de nombreuses pistes de réflexion et d'actions. L'enjeu est de comprendre pourquoi des jeunes gens souffrent au point de mettre leur vie en jeu et de les aider à sortir, avec leurs proches, de l'impasse dans laquelle ils se trouvent.

Xtrèm limit

Vie pratique



Prix Citron amer – Aux personnes ayant tagué les murs et volets de la Mairie pendant la nuit du 20 au 21 décembre 2013.

Ces dégradations ont un coût qui est malheureusement répercuté sur le budget de la commune et donc sur le portefeuille des administrés



Nuit de l'orientation 2014

Comme en 2011 et 2012, la CCI de Grenoble s'engage pour l'édition 2014 de la Nuit de l'orientation.

Ce concept original a pour objectif d'aider les collégiens, les lycéens, voire les étudiants dans leur choix d'orientation et d'informer leurs parents, sans stress mais au contraire dans une ambiance conviviale.

L'accent est mis sur la rencontre entre les jeunes et les professionnels pour :

- répondre à la préoccupation forte de l'avenir professionnel de la jeunesse,
- permettre que notre économie puisse trouver demain les compétences dont elle a besoin pour être compétitive,
- permettre à des professionnels de tous horizons de transmettre aux jeunes générations l'enthousiasme de l'entreprise.

Au travers de rencontres individuelles et dynamiques de courte durée (15 mn), il s'agit de rendre concret le contenu et les perspectives d'un métier par la présence de personnes expérimentées qui échangent en direct et en face-à-face avec les jeunes.

C'est en renforçant ce lien en amont que certaines filières ou métiers, délaissés car trop peu connus ou dévalorisés, trouveront grâce aux yeux des jeunes.

C'est aussi l'occasion de découvrir des métiers d'avenir et ceux qui n'existaient pas dans un passé récent.

Rappelons que l'édition 2012 a été un grand succès :

- 4 200 jeunes et parents accueillis,
- 55 ateliers animés par 35 intervenants suivis par 1 000 personnes,
- 200 métiers présentés par 163 professionnels.

En 2014, tous les acteurs économiques du territoire se mobilisent une nouvelle fois autour de cet enjeu majeur qu'est l'orientation professionnelle des jeunes et notamment :

- le Conseil général de l'Isère, la Ville de Grenoble, la Direccte UT38, l'ONISEP, la Fondation JAE, le SMTC, la SEMITAG, la Caisse d'Épargne Rhône-Alpes, Schneider Electric, Vinci Park, Q-Park, le magazine l'Étudiant, TéléGrenoble...

Consultez le programme sur www.nuitdelorientation.grenoble.cci.fr et sur facebook : Nuit de l'orientation à Grenoble.

Prenez date pour le vendredi 21 février 2014, de 17 heures à 23 heures, à la CCI, 1, place André Malraux, à Grenoble.

Contact presse :

Laure Hochereau - 06 17 06 92 02

laure.hochereau@grenoble.cci.fr

Suivez-moi sur twitter : @PressCCI

CCI GRENOBLE, 1 place André-Malraux - CS 90297 - 38016
Grenoble Cedex 1 - France – www.grenoble.cci.fr

Recensement 2014 – du 16 janvier au 15 février 2014



The poster features a central illustration of a town with various buildings, trees, and people. At the top left is the logo for the 2014 population census, which includes a stylized house icon and the text 'RECENSEMENT de la population 2014'. To the right of the logo is the slogan 'DES CHIFFRES AUJOURD'HUI POUR CONSTRUIRE DEMAIN'. Below the logo, there are four columns of text: 'C'EST UTILE', 'C'EST SÛR', 'C'EST SIMPLE', and a concluding sentence. At the bottom, there is a pink banner with the dates and a slogan, and logos for the French Republic and Insee.

RECENSEMENT de la population 2014
DES CHIFFRES AUJOURD'HUI
POUR CONSTRUIRE DEMAIN

C'EST UTILE
Le recensement de la population permet de connaître le nombre de personnes dans chaque commune. De ces chiffres découlent la participation de l'État au budget des communes, le nombre de conseillers municipaux, la détermination des modes de scrutin mais aussi l'implantation des commerces, la construction de logements et le développement des moyens de transport.

C'EST SÛR
Le recensement se déroule selon des procédures approuvées par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil). Lors du traitement des questionnaires, votre nom et votre adresse ne sont pas enregistrés et ne sont pas conservés dans les bases de données. Enfin, toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel.

C'EST SIMPLE
Pour vous faire recenser, c'est très simple. Un agent recenseur recruté par votre mairie se présente chez vous et vous remet les questionnaires. Vous les remplissez et il vient les récupérer à un moment convenu avec vous.

Pour en savoir plus, vous pouvez vous adresser à votre agent recenseur, à votre mairie ou vous rendre sur le site www.le-recensement-et-moi.fr

LE RECENSEMENT SE DÉROULE DANS VOTRE COMMUNE 16 JANVIER AU 15 FÉVRIER 2014.
SE FAIRE RECENSER EST UN GESTE CIVIQUE. UTILE À TOUS.

  & votre commune

Les cambriolages n'arrivent pas seulement pendant les vacances... Parfois une absence de quelques minutes suffit.

La gendarmerie nationale vous conseille. Adoptez les bons réflexes....

- Renforcez la protection physique de votre habitation au moyen de serrures supplémentaires et d'un système d'alarme fiable. Pensez à l'activer et à fermer systématiquement vos portes et volets durant vos absences. Les cambrioleurs recherchent la facilité et ne restent guère plus de 5 minutes sur place.
- Dans le jardin, ne laissez pas d'échelle ou autre moyen pouvant leur permettre d'accéder à une fenêtre en hauteur laissée ouverte. Il en est de même pour les outils pouvant servir à commettre l'effraction (pioche, barre à mine, etc.).
- Fermez toujours toutes les issues de votre résidence, car les vols sont perpétrés à toutes heures du jour et de la nuit - même en présence des occupants -
- En cas d'absence prolongée, prévenez vos voisins et la brigade de gendarmerie locale pour vous inscrire dans le cadre de l'opération « tranquillité vacances ».
- Soyez vigilants et signalez à la gendarmerie, de jour comme de nuit, toute présence d'individus ou de véhicules dont la présence vous paraît suspecte.
- Conservez vos bijoux et objets de valeur en un endroit sûr et non exposé. Anticipez le vol en prenant des photographies de tous vos objets de valeur.
- Relevez les numéros d'identification de vos appareils multimédias.
- En cas de vol, ne touchez à rien afin de préserver les traces et indices. Prévenez immédiatement la gendarmerie en composant le 17 de jour comme de nuit.

GENDARMERIE en cas d'urgence, un seul numéro à composer : 17

Élections 2014

⚡ Pour être candidat à l'élection des conseillers municipaux, il faut :

- être inscrit sur la liste électorale
- être âgé de 18 ans au jour de l'élection
- déclarer sa candidature

⚡ Comment déclarer sa candidature

Une déclaration de candidature est obligatoire pour chaque tour de scrutin (art L264 du Code Électoral) cette déclaration doit comporter la signature du candidat.

Les candidats doivent déposer à la préfecture une liste de personnes satisfaisant aux conditions d'éligibilité. La déclaration est faite collectivement par la personne ayant la qualité de responsable de liste. Chaque candidat établit un mandat signé, confiant au responsable de faire toute démarche utile à l'enregistrement de la liste pour le 1^{er} et le 2nd tour. Chaque liste déposée doit indiquer le titre de la liste, les noms, prénoms, sexe, date et lieu de naissance, domicile, profession de chacun des candidats assorti de l'ensemble des mandats et documents officiels justifiant qu'ils sont électeurs ou contribuables.

Le dépôt de candidature doit être fait au plus tard le 6 mars 2014 à 18h00 pour le premier tour et pour le second tour le 25 mars 2014 à 18h00.

Désormais pour les communes de plus de 1 000 habitants (c'est le cas de TENCIN) le mode de scrutin qui s'applique est le scrutin de liste à la majorité proportionnelle ce qui a pour conséquence de présenter des listes complètes et bloquées qui ne peuvent être modifiées par les électeurs –

le panachage est interdit.

Toute rature ou rajout entraîne la nullité du bulletin.

⚡ L'élection des Conseillers communautaires

« nul ne peut être Conseiller communautaire s'il n'est Conseiller municipal ».

Les candidats communautaires se présentent sur le même bulletin que les candidats municipaux mais sur une liste distincte. Ils sont élus en même temps que les Conseillers municipaux. Le bulletin comportera deux listes sur la gauche la liste municipale, sur la droite le liste communautaire.

La parité devra être respectée.

La liste des candidats au siège de Conseiller communautaire doit présenter un nombre de candidats égal à celui des sièges à pourvoir. En plus de ce nombre, une candidature supplémentaire sera ajoutée à la liste si le nombre des sièges à pourvoir est inférieur à cinq.

⚡ Pour TENCIN

La liste municipale devra comporter 15 noms et respecter le principe de la parité c'est à dire comporter alternativement un candidat de chaque sexe.

La liste communautaire devra comporter deux noms.

⚡ Comment seront répartis les sièges au Conseil municipal

La liste ayant obtenu plus de la moitié des suffrages (au premier tour) ou le plus de voix (au second tour) se verra attribuer la moitié des sièges à pourvoir arrondi à l'entier supérieur (soit 8 sièges).

Les sièges restant devant être répartis selon la règle de la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne

Les listes n'ayant pas obtenu 5% des suffrages ne sont pas admises à la répartition des sièges

Pour calculer le nombre de sièges obtenus par chacune des listes, il faut connaître de **quotient électoral utile** (QE) qui sera calculé sur la base des suffrages exprimés des listes ayant obtenu plus de 5% des voix

$QE = \text{nombre de suffrages exprimés moins le nombre de suffrages des listes ayant moins de 5 \% divisé par le nombre de sièges restant à pourvoir}$

$\text{Nombre de sièges attribués} = \text{nombre de suffrages obtenus par la liste multiplié par QE}$

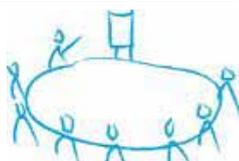
Les sièges restants étant attribués à la plus forte moyenne. Pour connaître cette plus forte moyenne, il faut ajouter fictivement un siège à ceux attribués avec le quotient électoral utile. Il faut diviser le nombre de voix recueillies par le nombre obtenu ce qui donne une moyenne, et c'est la moyenne la plus forte qui obtient le premier siège non pourvu. Cette opération est reprise jusqu'à épuisement des sièges restant à pourvoir.



Conseil municipal



Conseil municipal du 9 septembre 2013



1. Convention financière entre les communes

partenaires du parcours patrimoine

Autorisation donnée au Maire de signer la convention de gestion et de reversement de la subvention pour le parcours patrimoine.

2. Droit de place pour la foire aux Noix

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents fixe à 2 € le mètre linéaire pour les particuliers et 5 € le mètre linéaire pour les exposants (gratuit pour les Tencinois).

3. Rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges de la Communauté de communes

Adoption de ce document

4. Maintien de IFTS sur les rémunérations

Validation, du maintien des IFTS (indemnités forfaitaires de travail supplémentaire) pour le personnel en congés de maladie.

5. Virement de crédits dans le budget eau/assainissement

Validation de ces mouvements comptables.

6. Cession d'une parcelle de terrain à M. GIRAUD-TELME et Mme BENOIT

Le Conseil municipal, autorise la vente de la parcelle C813, d'une contenance de 498 m², à ces personnes et mandate le Maire pour la signature de toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette cession.

7. Modification statutaire n°7 de la Communauté de communes

Le Conseil communautaire ayant approuvé la modification statutaire permettant de faire entrer dans ses compé-

tences, la halte garderie de Saint-Nazaire les Eymes et le gymnase de Saint-Ismier. Le Conseil municipal valide cette modification.

8. Avenants pour l'extension du groupe scolaire

– menuiseries extérieures : suppression d'un volet roulant et pose à la cantine de 6 stores extérieurs pour un montant de - 4821,08 € TTC, soit une diminution de 10,75 % du montant du marché,

– cloisons/doublages/faux plafonds : remplacement du plafond gyptone par du 600 x 600, fourniture d'une membrane d'étanchéité pour un montant de 1462,95 € TTC, soit une augmentation de 0,98% du montant du marché,

– menuiseries bois intérieures : fourniture et pose de serrure 3 points sur portes locaux, rangement école élémentaire, portes de placard supplémentaires dans classe élémentaire, suppression protection bas de porte, suppression signalétique, modification des bancs et fourniture et pose de casier identique à l'existant pour un montant de 6233,55 € TTC, soit une augmentation de 37,22 % du montant du marché,

– sols durs, faïences, chapes : suppression isolant sous chape maternelle en doublon avec le lot 18, pour un montant de -1740,18 € TTC, soit une diminution de 20,37 % du montant du marché,

– électricité, courants forts et courants faibles : ajout d'un éclairage au tableau dans la classe maternelle pour un montant de 598 € TTC, soit une augmentation de 2,78 % du montant du marché.

Compte tenu de ces différents changements, ces avenants représentent une hausse globale de + 0,22 % du montant général du marché.

Validation de ces modifications à l'unanimité et autorisation donnée au Maire de signer ces différents avenants.

9. Désignation d'un avocat pour représenter la Commune dans le litige relatif au permis de construire de M. BAYRAM

Une plainte a été déposée auprès des services de gendarmerie pour infraction au code de l'urbanisme, suite à des travaux d'aménagement réalisés sur des parcelles classées en zones A et N sur lesquelles il n'est pas possible de faire de l'habitation.

Le dossier passant en audience le 21 novembre, contact a été pris avec Maître KOVARIK qui a accepté de prendre en charge ce dossier. Le Conseil municipal mandate donc cet avocat pour ester en justice pour la Commune.

10. Démission d'un adjoint

Suite à la démission de Mme Mendez acceptée par le Préfet, et sachant que nous sommes en fin de mandat, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de diminuer le nombre d'adjoints et de ne pas remplacer l'adjoint démissionnaire.

11. Mise aux normes sécurité incendie de l'espace culturel

Suite au passage de la commission de sécurité et de ses recommandations, des travaux sont à réaliser pour la mise aux normes de sécurité incendie de ce bâtiment. L'entreprise FITELEC est retenue pour un montant de travaux de l'ordre de 5000 € qui devra être inscrit dans le budget supplémentaire 2013.

12. Suppression du poste d'agent d'accueil à l'église

Le Conseil municipal souhaite que soit revu avec l'intéressée, la définition de sa fonction au sein des services municipaux.

13. Fonctionnement des prêts à la bibliothèque

Le nombre de CD audio en prêts indirect est limité à 2 pour 15 jours, le montant des cotisations reste inchangé.

Hors délibérations

– lutte contre l'ambrosie : obligation de destruction
– clocher de l'église : le clocher ne sonne plus depuis juillet, il a pris la foudre suite aux orages. Le passage d'un expert est prévu. L'argent collecté lors du concert donné à l'église sera affecté à cette réparation.

– permis de construire de l'enseigne commerciale : la 1^{re} réunion avec les différents services aura lieu fin septembre. M ABRAHAM a redéposé un dossier avec une surface de 300 m². Il espère que pendant le temps de la construction on modifiera le P.L.U. et qu'il pourra faire plus. À ce jour, il pourrait fermer en novembre, mais il rouvrira.

La station, à elle seule, réalise un chiffre d'affaires de 6 millions d'euros.

– Midali a eu son permis en juin, mais il y a trois mois de délais de recours avant tout démarrage.

– Aménagement parcelle vers chez M. BLANC : il apparaît que les personnes âgées du quartier souhaitent un coin qui leur soit dévolu, il sera envisagé un coin ombragé avec une table et deux bancs. Il pourrait être installé un jeu de boules entre le jardin de M. GAUDILLAT et la voirie.

La petite parcelle qui appartient à EDF ne pourrait-elle pas nous être rétrocédée. ? Il faudrait interroger M. SALVI pour cela. Le Conseil municipal est d'accord pour ce projet qui sera porté en 2014.

– Chemins : on a capté l'eau d'un chemin forestier qui se déversait sur des parcelles habitées en contre bas en installant trois goulottes pour évacuer l'eau dans la forêt.

– Projet de barrage hydroélectrique sur l'Isère : il serait situé entre le pont de La Terrasse et en direction de Goncelin. C'est un barrage à clapets, avec passe à poissons. Le coût de ce projet est de 6,4 millions d'euros. La commune pourrait bénéficier d'un retour financier à hauteur de 117 000 €/an sur cette opération. Le Conseil municipal émet un avis favorable au projet.

– Compte-rendu d'activité de la concession gaz: document à disposition en mairie.

– Rapport d'activité du SIBRECSA : document à disposition en mairie. Un travail est à faire dans les lotissements et en ce qui concerne les gros containers.

– Rapport d'activité du Conseil général : à disposition en mairie.

– Points sur les projets :

⚡ 15 lots à Cruzilles (Bellot-Gurlet)

⚡ 30 lots R2i

⚡ pied de Tencin : un permis d'aménager (refusé en juillet) pour découpage

⚡ la scierie veut transformer la maison en 4 logements

⚡ Mme SAROLEA veut faire deux lots dans sa propriété

⚡ la maison Reynaud va être détruite en octobre et reconstruite à l'identique. Elle va être réduite d'un mètre en hauteur. Il y aura 6 logements sociaux plus les 4 de l'école. Livraison en 2015.

⚡ propriété de M. THIERVOZ : cinq maisons sont prévues dans sa propriété.

– Jour de la nuit : opération annuelle prévue le 13 octobre avec l'extinction des équipements publics. L'association Belledonne en Marche pourrait organiser une sortie sur les animaux nocturnes ou sur l'astronomie: On essaie de faire les deux animations. M. MARSEILLE se charge des contacts. L'éclairage public sera coupé, sauf aux carrefours.

– Aménagement du corridor : pas de site de détecteur de faune prévu, pourtant la charte a été signée en 2008.

Fin de la séance ■

CARTE D'IDENTITÉ

À compter du 1^{er} janvier 2014, la durée de validité des cartes nationales d'identité délivrées à des personnes passera de 10 à 15 ans.

Sont concernées les premières demandes à venir, ainsi que les cartes d'identité délivrées à des personnes majeures et en cours de validité au 1^{er} janvier 2014, c'est-à-dire celles délivrées entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013.

Pour ces cartes, la prolongation de leur durée de validité sera automatique et ne nécessitera aucune démarche de la part des administrés. La date de validité inscrite sur la carte d'identité n'aura pas besoin d'être modifiée pour que sa validité soit prolongée de 5 ans.

Les cartes nationales d'identité délivrées à des personnes mineures conserveront en revanche une durée de validité de 10 ans.

Conseil municipal du 22 octobre 2013

1. Budgets supplémentaires 2013

Le projet de budget de fonctionnement s'équilibre en dépenses/recettes à hauteur de 30 192 €.

Pas de budget supplémentaire en section d'investissement.

Le projet de budget supplémentaire eau/assainissement s'équilibre en dépenses/recettes à hauteur de -3650 €.

Le budget supplémentaire du CCAS comporte une augmentation/diminution de crédits de 738 € pour équilibrer l'opération.

2. Reprise d'un bien sans maître

Grange située sur la parcelle A401. Après vérification auprès du service des impôts qu'aucune succession n'a été faite, et qu'il y a bien une prescription trentenaire, mandat donné au Maire pour la mise en œuvre de cette opération.

3. Don de 2 500 € à la commune

L'assemblée générale de l'Association Clos du Manoir a décidé de verser à la commune la somme de 2 500 € afin qu'elle investisse dans l'achat de 2 miroirs et de 2 tourniquets, dont 1 serait installé vers la passerelle du chemin de fer et l'autre dans le lotissement au passage près de l'école ; Le Conseil municipal, accepte le versement de ces 2 500 €.

4. Vente des lits du R.A.M. de Tencin

Avec la création du R.A.M. de Tencin, installé dans les locaux de la Maison des Associations, la commune a acquis en 2012, 4 lits doubles d'un montant de 1 795,39 €.

Le R.A.M. n'ayant plus l'utilité de ce matériel, et suite à la création d'une structure multi accueil à Villard-Bonnot nécessitant l'acquisition de literie. Ses représentants sont d'accord pour reprendre ce matériel au prix initial. Le Conseil municipal, valide cette vente au prix d'achat de ce matériel.

5. Suppression de la régie bibliothèque

Compte tenu des petits montants encaissés, il serait souhaitable que les encaissements soient faits uniquement par chèque et fassent l'objet de titres de recettes comptables.

Le Conseil municipal, valide la suppression de la régie de la bibliothèque.

6. Création de postes de non titulaires

Les agents non titulaires en place, ont leur recrutement rattaché à un arrêté. Tous les postes relatifs à ces agents doivent faire l'objet d'une création. Il est donc nécessaire de procéder à une régularisation. Le Conseil municipal valide ces régularisations.

7. Lettre de commande à l'entreprise MG TP

Mandat donné au Maire pour la signature de ce document concernant les travaux de remise en état des berges du Béal pour un montant de 22 808,98 € TTC.

8. Travaux électriques et France Télécom

Rue du Lavoir : enfouissement de 315 m linéaires de réseaux basse tension et France Télécom pour un montant estimatif de 159 119 € pour l'électricité et 41 469 € pour France Télécom.

Rue du Clos : enfouissement de 164 m linéaires de réseaux basse tension et France Télécom pour un montant estimatif de 47 519 € pour l'électricité et 22 479 € pour France Télécom.

RD 523 : enfouissement de 170 m linéaires de réseau basse tension et France Télécom pour un montant estimatif de 69 561 € pour l'électricité et 33 414 € pour France Télécom.

Validation de ces opérations de travaux et autorisation donnée au Maire de signer les documents s'y rapportant.

9. Microcentrale

Le Conseil municipal, émet un avis favorable pour l'implantation et la poursuite des études de ce projet et mandate le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à sa réalisation.

10. Divers

a. P.L.U. intercommunal

Le Conseil municipal, émet un avis défavorable à la prise de compétence de notre P.L.U. par l'intercommunalité.

b. rapport d'activité de la Communauté de communes
Ce document édité au titre de la réalisation de l'année 2012 est à disposition des élus et des administrés.

c. Avenant au marché de travaux de l'entreprise VALENTI
Suite à une erreur de transcription, le montant réel de l'avenant est de 269,10 €, au lieu de 1 462,95 €. Le Conseil municipal valide ce nouveau document.

d. conventions avec l'Agence de l'Eau
Autorisation donnée au Maire de signer ces conventions concernant la 4ème tranche des travaux d'eau et d'assainissement, notifiant deux subventions d'un montant respectif de 56 676 € et 56 135 €.

e. Commission d'Appels d'Offres
Suite à sa démission, remplacement de Madame MENDEZ par Monsieur SPOLITINI.

f. Mise aux normes des arrêts de bus
Deux quais sont à aménager aux normes handicap, la Communauté de communes est susceptible de participer à leur financement. Autorisation donnée au Maire de déposer des demandes de subventions pour ces travaux.

g. Réforme des rythmes scolaires
La commune pourra bénéficier de l'aide forfaitaire de 50 €/élève. Le temps périscolaire sera « standard ». L'organisation envisagée par le comité de pilotage qui prépare la rentrée 2014 serait la suivante : 8h à 11h30 et 13h30 à 15h45 avec du périscolaire après. Reste à ajuster le mercredi.

h. Nettoyage de la salle des fêtes
Il a été constaté à plusieurs reprises que la salle n'était pas propre. Rappel aux utilisateurs des règles à respecter pour le nettoyage.

L'occupation par le centre aéré de la salle du R.A.M. et des vestiaires de la maison des associations n'étant pas prévue, leurs portes seront dorénavant fermées.
Le nettoyage des vestiaires sera effectué après qu'ils aient été débarrassés.

Fin de la séance ■

Associations

Tiger Fighting Kickboxing

Ce club de kick-boxing tout récent sur notre commune (c'est sa deuxième saison) accueille garçons et filles à partir de 7 ans et comprend 30 élèves.

Il compte plusieurs champions nationaux en son sein et le junior NATHAN SEGEINGER, déjà international, compte onze combats pour une défaite. Avec lui le très jeune JORIS OLIVES du haut de ses 13 ans vient d'intégrer le groupe FRANCE lors des sélections nationales.

Contact : AMBROSIANO CHRISTOPHE
Les petits chevaliers
38530 ST MAXIMIN
06 41 71 63 93



**JOURNEE
DECOUVERTE**



**SAMEDI
11
JANVIER**

BIJOUX
SCRAPBOOKING
COUTURE
PATE POLYMERE

Entrée libre

15H-18H
MAISON DES ASSOCIATIONS

06.31.49.17.17 ou 06.52.44.62.29



**STAGE DE
DESSIN**



**VACANCES
D'HIVER**

Lundi 3 Mars
Mardi 4 Mars
Mercredi 5 Mars

50€

14H30-16H30
ESPACE CULTUREL

06.31.49.17.17 ou 06.52.44.62.29



L'association Grésivaudan Handmade vous invite à deux animations : Journée découverte le samedi 11 janvier et in stage de dessin pendant les vacances d'hiver.

Jardins Familiaux

Trois emplacements de 50 m² sont disponibles. Les personnes intéressées peuvent contacter Fanny Jobert à l'adresse suivante : limule38@gmail.com.

Au jour le jour

Ateliers Marlou B. à la bibliothèque

5 et 12 octobre 2013



La bibliothèque est fermée pendant les fêtes de fin d'année. Réouverture le lundi 6 janvier 2014.

Pendant l'absence de Florence Martin-Cocher pour son congé maternité, nous accueillons M. Julien Bedet qui assurera le fonctionnement de la bibliothèque de la Commune.

Au jour le jour

Journée découverte du corridor biologique 6 octobre 2013

Journée organisée par GrésiTerra en lien avec la FRAPNA.



Foire aux Noix 20 octobre 2013

Pas de chance cette année pour la foire aux noix : la météo n'était pas au rendez-vous. Heureusement, le pot de l'amitié organisé par la commune a redonné le sourire aux participants.





Cérémonie du 11 novembre



Tournoi de Ping Pong 25 novembre 2013



L'association 1, 2, 3, Bouge ! a organisé un Tournoi de Ping Pong à l'Espace Culturel le 25 novembre 2013. Passionnés et curieux étaient présents.

Au jour le jour



Marché de Noël

1^{er} décembre 2013

Le rendez-vous des jeunes créateurs s'est transformé en Marché de Noël le dimanche 1^{er} décembre grâce au dynamisme de l'association Grésivaudan Handmade. Une manifestation réussie autant par la qualité des exposants que par le public venu en nombre.



Concert de Noël

le 15 décembre 2013 organisé par le syndicat d'initiative



La Zumba fête Noël à Tencin 20 décembre 2013



INFOS — INFOS — INFOS — INFOS — INFOS

Entre le 16 janvier et le 15 février 2014, le recensement sera réalisé par les personnes suivantes :

- Mme Mendez Marie-Thérèse
- Mme Saffioti Olga
- Mme Fois Leslie
- M. Eynard Cyril

Elles se rendront à vos domiciles pour déposer les questionnaires et éventuellement vous aider à les remplir. Merci de leur réserver un bon accueil.

Pour information, la population DGF (dotation globale de fonctionnement) est de 1 470 habitants au 1^{er} janvier 2014.

vos agendas — À vos agendas — À vos agendas

Voeux du Maire

Judi 9 Janvier à 18h30 à l'Espace Culturel.

Atelier Création le 11 janvier

Journée découverte organisée par Grésivaudan Handmade: bijoux ; scrapbooking ; couture; pâte polymère.

15h à 18h à la Maison des Associations

Repas des Anciens

Rendez-vous le 11 Janvier au restaurant la Campagnarde à Les Mollettes (73).

1, 2, 3, Bouge !

Soirée Jeux de Société

Samedi 15 février l'Espace Culturel à partir de 17h00.

Foire au Boudin

Producteurs Locaux

Le dimanche 16 février sur le parking Fofo.

Monsieur le maire et ses adjoints peuvent vous recevoir aux jours et heures suivants :

- François Stefani : le mercredi toute la journée,
- Joël Marseille : le lundi de 10h à 12h,
- Georges Spolitini : le lundi de 9h à 12h,
- Françoise Scaglioni : le jeudi de 17h à 18h,

ou en prenant rendez-vous à la mairie :
Lundi de 13h30 à 18h • Mardi de 13h30 à 17h30
Mercredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30
Jeudi de 13h30 à 18h • Vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30

Vous pouvez joindre vos élus :
- au 06 31 00 43 48 (téléphone portable de la municipalité) ;
- au 04 76 71 36 14 (répondeur téléphonique relié au standard de la mairie).

Directeur de la publication : François Stefani – Rédaction : Joël Marseille, Robert Fois,
Photothèque : © Mairie de Tencin, Laurent Cloarec – Mise en page : Françoise Colin-Madan
Le Bulletin de Tencin – N° 18, Décembre 2013